

Compte rendu de la séance du 29 octobre 2019

Sous la présidence de Jean-François DUC, Maire, le conseil municipal s'est réuni, salle du conseil, à 19h30, suite à la convocation du 22/10/2019.

Etaient présents : Jean-François DUC, Olivier TONDA-ROCH, Aurélie BORTOT, Denis DUMAS, Nicolas GARDET, Fanny LEGARLANTEZECK, Christelle PLANCHE, Anne RIVOLLY, Pierre-Louis SAEZ.

Excusés : Georges FORESTIER, Jacques FAVERJON

Secrétaire de séance : Denis DUMAS

Approbation compte-rendu du 1er octobre 2019

Le procès-verbal de la séance du 1er octobre 2019, n'ayant soulevé aucune observation, est adopté à l'unanimité.

Route de la Charrière et Route de Manificat

Ces deux voiries ont été enrobées dernièrement et depuis les voitures roulent à une vitesse excessive, mettant en danger les habitants. Pour remédier à cela, plusieurs solutions ont été envisagées. Après discussion et examen des devis, c'est l'aménagement d'un dos d'âne qui a été retenu sur les 2 routes. L'entreprise EIFFAGE réalisera les deux dos d'âne pour un montant de 4 068 E TTC.

Proximark effectuera le marquage (dents de requins sur les dos d'âne et ligne continue délimitant un chemin piétonnier le long de la route de La Charrière) pour un coût de 4 893 € TTC.

Pour rappel, plusieurs élèves de La Charrière emprunte ce cheminement pour rejoindre l'arrêt de bus sur la RD 925.

Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable

Comme chaque année, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'alimentation en eau potable est présenté aux membres du conseil. Ce rapport est établi chaque année, dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et doit faire l'objet d'une délibération. Il est public et permet d'informer les usagers du service.

Il est adopté à l'unanimité mais le conseil municipal **INFORME** le syndicat Intercommunal d'Adduction d'eau de Chamoux que les hameaux de Cochette et de la Conche ne sont pas couverts en matière de défense incendie. Cette compétence relève de la commune mais le réseau d'adduction d'eau actuel ne permet pas l'installation de poteaux incendie. Un entretien avec le Président du Syndicat Intercommunal des eaux de Chamoux est demandé afin d'envisager une solution.

Projet de fusion des Syndicats des eaux de Chamoux sur Gelon et de La Rochette

VU la délibération du comité syndical du SI d'adduction et de distribution d'eau de la région de La Rochette du 16 septembre 2019 approuvant le projet de statuts du futur syndicat issu de la fusion entre le SI à vocation unique d'adduction et de distribution d'eau de la région de la Rochette et du SI à vocation unique d'adduction d'eau de Chamoux-sur-Gelon ;

VU l'arrêté Préfectoral du 10 Octobre 2019, portant projet de périmètre d'un nouvel établissement public de coopération intercommunale (EPCI) constitué du syndicat intercommunal à vocation unique d'adduction et de distribution d'eau de la région de La Rochette et du syndicat intercommunal à vocation unique d'adduction d'eau de Chamoux-sur-Gelon, appelés à fusionner.

Considérant l'intérêt de mutualiser les moyens, les services, et, les possibilités d'interconnexion des réseaux, le conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, **approuve** le projet de fusion des deux syndicats et son périmètre et le projet de statuts du futur syndicat issu de la fusion.

Election des délégués au sein du Syndicat des Eaux Chamoux-La Rochette

Compte tenu de la fusion des Syndicats des Eaux de Chamoux et de La Rochette, il convient de désigner les délégués de la commune appelés à siéger au sein dudit syndicat.

Le résultat est le suivant :

M. **Olivier TONDA-ROCH** et M. **Nicolas GARDET** : **délégués titulaires.**

Mme **Christelle PLANCHE** et M. **Pierre-Louis SAEZ** : **délégués suppléants.**

Proposition de vœu du Conseil municipal de La Trinité pour demander au Président de la République et au Gouvernement d'engager le processus de ratification du Traité d'interdiction des Armes Nucléaires adopté à l'ONU le 7 juillet 2017

Le conseil municipal est profondément préoccupé par la lourde menace que les armes nucléaires posent aux communautés à travers le monde. Nous sommes fermement convaincus que nos habitants ont le droit de vivre dans un monde libre de cette menace. Nous sommes aussi convaincus que toute utilisation, délibérée ou accidentelle, d'arme nucléaire aurait des conséquences catastrophiques durables et à grande échelle pour la population et pour l'environnement. Par conséquent, nous soutenons le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et appelons notre gouvernement à y adhérer.

Le conseil municipal considère qu'il est important pour notre commune et ses élus d'exprimer sans plus tarder, notre souhait que, pour préserver l'avenir de notre planète et des générations futures, le Président de la République et le Gouvernement engagent dès maintenant le processus de ratification du Traité d'interdiction des Armes Nucléaires adopté par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 7 juillet 2017.

Travaux église

Les enduits de façades sont terminés. Les grilles de protection des vitraux (grillage et peinture) sont traitées par l'entreprise Fraisse et seront posées par l'entreprise Jacquet. Quelques vitraux sont endommagés et seront restaurés par l'entreprise Berthier qui avait déjà travaillé pour la commune au moment de la restauration de l'intérieur de l'église. Nous sommes en attente du devis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le Maire,
J.F. DUC

